



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 16 novembre 2023

Délibération n°23-578

OBJET : COMMERCE

Autorisation d'ouverture dominicale des commerces (Année 2024)

Date de la convocation : le 10 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 3

Absents excusés : 3

Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, M. Vincent RALLE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Corinne SIMONEAU, M. Ahmet BOZDAG, Mme Céline PROUTEAU, M. Pascal AULAGNET, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Benjamin PATERNOTTE, M. Thomas SORET, M. Bernard PÉGEOT, M. Marc LEONARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry BOUTARD, Mme Régine MALASSIGNÉ.

Absents Excusés : M. Claude VERNE donne pouvoir à M. Brice RAVIER, Mme Marie-France HUREAU donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, Mme Josette GUERLAIS donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD.

Absents : -

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle GAUDRON.

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail, qui prévoit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le Maire peut décider d'autoriser l'ouverture dominicale de ces commerces dans la limite de douze dimanches par année civile, après avis du Conseil Municipal.

La liste des dimanches concernés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Pour 2024, les dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail d'Amboise concerneraient les dimanches suivants :

- 14 janvier 2024 (1er dimanche des soldes d'hiver).
- 31 mars 2024 (week-end de Pâques).
- 5 mai 2024 (week-end des 1^{er} et 8 mai).
- 12 mai 2024 (week-end de l'Ascension).
- 19 mai 2024 (week-end de Pentecôte)
- 30 juin 2024 (1er dimanche des soldes d'été).
- 14 juillet 2024 (week-end du 14 juillet).
- 1^{er} et 8 septembre 2024 (week-end de la rentrée scolaire).
- 8, 15 et 22 décembre 2024 (fêtes de fin d'année).

Les organisations professionnelles et syndicales ont été consultées.

Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 9 novembre 2023.

La commission dynamisme économique du 8 novembre 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'autorisation d'ouverture dominicale de ces commerces les 14 janvier, 31 mars, 5 mai, 12 mai, 19 mai, 30 juin, 14 juillet, 1^{er} septembre, 8 septembre, 8 décembre, 15 décembre et 22 décembre 2024.


POUR : 33 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, M. Claude VERNE, M. Vincent RALLE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Corinne SIMONEAU, Mme Marie-France HUREAU, M. Ahmet BOZDAG, Mme Céline PROUTEAU, M. Pascal AULAGNET, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Benjamin PATERNOTTE, M. Thomas SORET, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry BOUTARD, Mme Régine MALASSIGNÉ)

CONTRE :-

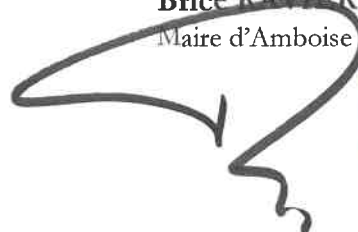
ABSTENTION :-

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,
Isabelle GAUDRON



Brice RAVIER
Maire d'Amboise



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.